

LES ENSEIGNEMENTS DE LA TABLE RONDE THÉMATIQUE N°2

LE TREPURT, 11 mai 2010

Ce texte donne les principaux enseignements de la réunion thématique au Tréport, le 11 mai 2010. Il a été soumis aux commentaires des internautes jusqu'au 11 juin.

Le thème était les effets du projet des deux côtes sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer.

Cette table ronde a été cadencée en plusieurs temps suivis de débats avec le public :

- Quels problèmes et quelles solutions pour la sécurité maritime à prévoir autour du parc, s'il est réalisé,
- Impact sur la pêche
- Exemple danois
- Autres usages de la mer
- Ensuite La Compagnie du Vent a présenté son projet sous l'angle de la pêche.

1. Quels problèmes et quelles solutions pour la sécurité maritime à prévoir autour du parc, s'il est réalisé ?

- Le détroit large de 18 à 53 milles entre la France et l'Angleterre est extrêmement fréquenté, comme l'a souligné Daniel Le Direach, adjoint au préfet maritime pour l'action de l'État en mer (600 navires sur le rail et 130 traversées par jour, des projets d'extraction de granulats marins, en moyenne 2 500 bateaux de plaisance/jour). Il souligne en outre la présence de 4 grands gisements halieutiques, de centrales nucléaires, d'importants courants et des myriades d'épaves et de mines historiques.
- Radars: s'agissant des radars fixes à terre (CROSS par exemple), une éolienne ne peut être plantée à moins de 20 milles de ces radars. Pour les problèmes liés à la visibilité entre deux navires l'expérience dans les pays qui ont des éoliennes en mer sera prise en compte.
- Sauvetage dans les champs d'éoliennes : c'est un sujet sérieusement pris en compte par la préfecture mais encore au stade de la réflexion.
- Responsabilité : en cas d'accident du navire, le représentant du préfet indique que le responsable est le commandant du navire.
- Navigation : pour le représentant du préfet, la navigation entre les éoliennes

serait possible mais pas le mouillage ; les sujets liés à la sécurité sont de la compétence exclusive du préfet après consultation de la grande commission nautique

- Mines : les experts de la Préfecture étudient avec les experts de La Compagnie du Vent un protocole.

2. Impacts sur la pêche

L'importance et la variété des espèces, de leurs zones de vie ou de migration au large des deux côtes sont soulignées par Jean-Paul Delpech, spécialiste en ressource halieutique à l'Ifremer.

La gêne pour la pêche serait réelle, selon les pêcheurs, puisque la majorité des bateaux ont moins de 12 mètres et qu'ils pratiquent un type de pêche (chalutage) qui sera directement impacté par le projet s'il est réalisé.

L'importance de l'activité pêche autour de port du Tréport et plus généralement en Haute Normandie est indiquée par Alexis Maheut, président du comité régional des pêches de Haute-Normandie, qui en donne les chiffres et précise que pour 1 emploi en mer il y a 3 emplois à terre.

De nombreuses craintes et questions sont exprimées dans le débat :

a. Impact sur ressources et zones de pêche

- perte de 73 km² de zone de pêche que Natura 2000 va aussi réduire, crainte de parcs additionnels
- en cas de pollution, les premiers touchés sont les pêcheurs
- risques de perturbation des migrations des bancs de poissons
- gêne pour les poissons pendant la construction et le démantèlement des éoliennes
- risque de modification du fond de mer, avec des conséquences pour le frai
- risque d'ouverture de la zone à la pêche amateur
- crainte de destruction des frayères, ainsi que de modification des volumes de reproduction qui se conjuguerait à la difficile relation avec l'Union Européenne pour les quotas : quelle assurance auraient les pêcheurs de voir leurs quotas augmenter si les cabillauds devenaient plus nombreux en mer ?
- crainte de la multiplication des parcs éoliens sur la zone
- vives critiques du dossier du maître d'ouvrage adressée par Gérard Montassine, président du comité régional des pêches du Nord Pas de Calais, pour la partie pêche et zone de frai
- le maître d'ouvrage indique qu'il a proposé le lancement de chalutages

scientifiques en collaboration avec les comités régionaux. Sans réponse de leur part, il a décidé de lancer ces chalutages sur la base de protocoles d'études validés par l'IFREMER.

b. Pêche autorisée dans parc

- l'usage des engins traînants dans la zone des câbles sous-marins sera-t-il possible?

c. Risques de navigation et sécurité

- craintes par temps de brouillard
- champs magnétiques et perturbations du système de surveillance
- dérive possible de bateaux depuis le chenal
- en cas d'accident, le maître d'ouvrage sera-t-il responsable ?

d. Indemnités éventuelles

- imprécision des textes qui n'indiquent pas précisément ce qui concerne la pêche alors que celle-ci est la première concernée (Philippe Marzolf indique que la question a été posée au Conseil Général de Seine Maritime).

Gérard Montassine, au nom du comité régional de la pêche du Nord Pas de Calais, conteste les protocoles d'étude auxquels ne sont pas associés les pêcheurs qui seuls connaissent bien la ressource. Il indique qu'il est prêt à engager avec la Compagnie du Vent un débat sur le protocole. La Compagnie du Vent donne son accord pour partager protocoles et résultats des premières campagnes et envisager la suite avec les comités régionaux.

3. Enseignements de l'exemple danois (présenté par Tony Divers, pêcheur)

- Deux parcs ont été successivement construits : un net changement d'attitude a été constaté entre le premier parc, qui s'est construit sans information (inquiétude pour les filets, interdiction de pêcher au dessus des câbles...) et le second qui a été accompagné par de nombreuses réunions, par une lettre hebdomadaire et a été beaucoup mieux accepté.
- Câbles : pour le deuxième parc les câbles ont été ensouillés à 1,50 mètre de profondeur ; les pêcheurs doivent prévenir si un filet accroche un câble et sont remboursés des dégâts.
- Le dédommagement pour réduction de la surface de pêche a été d'1 000 000 € pour le 1er parc et de 3 500 000 € pour le second, montants versés en une seule fois

- La flottille compte des bateaux de 20 mètres et d'autres plus importants. La taille moyenne des bateaux a augmenté. La production de pêche n'a pas baissé. Il n'y a pas eu au Danemark de faillite de bateaux de pêche suite à l'implantation des parcs.
- Il est possible de pêcher au filet dormant à l'intérieur du parc éolien mais pas au chalut.
- Il n'y a pas eu d'accident mais des dispositions ont été prises : un remorqueur à 14 km est disponible 24h/24h.
- La flotte de pêche est passée de 60 navires en 2000 à 30 en 2010. Selon Tony Divers, une des causes a été la délocalisation d'une fabrique minotière.

La différence entre le projet français et les réalisations danoises, et donc la difficulté d'établir une comparaison, sont soulignées.

Pour des intervenants pêcheurs, la réduction de la flottille de pêche est la conséquence directe des parcs éoliens.

4. Autres usages professionnels de la mer

a. Navigation

- La navigation, comme le souligne Éric Mornas, l'un des 5 pilotes hauturiers en France, est difficile en Manche et Mer du Nord ; y ajouter des obstacles non-naturels crée d'autres difficultés : sortir du port du Tréport obligera à contourner le parc éolien ; à Amsterdam, un chenal a été laissé libre au milieu du champ éolien.
- Si les pilotes n'ont pas remarqué d'interférences radar-éoliennes, il reste que les mâts font masse à l'écran et masquent le navire qui passerait derrière le parc.
- Une distance minimum de 5 milles est à respecter entre le rail et le champ d'éoliennes s'il est construit pour permettre des manœuvres d'évitement.

b. Extraction de granulats (sables et graviers)

- Laetitia Paporé, représentante de l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats) expose l'intérêt de l'expérimentation assortie d'études scientifiques voulue par l'État et mise en œuvre pour connaître l'incidence de nouvelles extractions sur les autres usagers de la mer et en déduire de bonnes pratiques.
- Elle démontre les conséquences positives de la création d'un GIS (groupement d'intérêt scientifique) pour le suivi des impacts des extractions de granulats marins ; un dialogue permanent est instauré.

5. Présentation de son projet par La Compagnie du Vent sous l'angle de la pêche

a. Pour La Compagnie du Vent :

- L'objectif est d'éloigner le parc éolien des routes de grande circulation. Le balisage et le renforcement des moyens locaux de secours (SNSM) sont prévus dans le projet ainsi qu'un balisage spécifique pendant la construction. Elle constate qu'en Europe aucun accident majeur n'a été répertorié dans les champs éoliens.
- La Compagnie du Vent envisage d'ensouiller les câbles à une profondeur déterminée en fonction du sédiment et des usages.
- La Compagnie du Vent souhaite établir, en concertation, la cartographie des zones pour préciser les modalités de gouvernance d'un espace partagé du domaine public.
- Elle propose de mettre en place des récifs artificiels pour la faune aquatique, puisque leur efficacité est démontrée dans les autres pays d'Europe.
- La Compagnie du Vent précise que les observations réalisées sur les parcs éoliens étrangers montrent que le poisson ne fuit pas les éoliennes et qu'au contraire, les fondations sont colonisées.
- Elle estime que l'activité éolienne sera une source de diversification pour les pêcheurs : navettes, pilotes, balisage, visites techniques et touristiques...
- Elle indique que la taxe représente 4,2 millions d'euros par an pendant la durée de vie du parc, répartis sur les différentes activités de la mer selon les critères définis par la loi.

b. Les réactions du public sont nombreuses

Réserves vis-à-vis du projet, notamment sur les thématiques suivantes :

- l'impact sur les paysages
- lien fort entre pêche et tourisme
- pourquoi en Haute Normandie et pas ailleurs ? Le territoire a « déjà donné »
- préférence pour les éoliennes sur terre et pour le photovoltaïque
- concentration d'intérêts : pour certains participants, il y a risque de la mainmise de groupes industriels privés puissants sur l'énergie
- imprécision de l'affectation de la ressource des taxes, puisque leur répartition notamment concernant les pêcheurs n'est pas connue
- solidité des matériels : on rappelle la chute de pales d'une éolienne au Portel. Qu'advierait-il en mer ? La Compagnie du Vent indique qu'elle cherche les machines les plus fiables possibles, que les constructeurs ont maintenant une



grande technicité et qu'elle n'a eu aucun accident sur ses 200 éoliennes installées

Des attentes en termes d'emploi :

- Développement économique et emploi, jugé par un patron de PME, armateur de navires de service, comme une opportunité de développement majeure, avec des emplois de marins spécialisés, bien rémunérés. Il demande à La Compagnie du Vent de privilégier les navires français avec des marins locaux
- Croissance forte de l'emploi lié à l'éolien attesté par un technicien de maintenance d'éoliennes à terre qui parle de la société où il travaille